

## PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE : Diagnostic Energie « avec mention »

### Compétence:

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap,  
A l'exception des personnes en situation de handicap moteur*

Parfaire ses connaissances et ses compétences selon les modalités définies par l'arrêté de compétences du 2 juillet 2018 modifié.

Savoir réaliser un Diagnostic de Performance Energétique «avec mention» dont la portée recouvre :

- les compétences visées à l'article R. 134-4
  - pour la réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
  - pour la réalisation des DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation.
- les compétences visées au deuxième tiret de l'article R. 111-20-4 pour la réalisation des attestations pour la réglementation thermique.

### Contenu :

#### Maitriser :

1. Les généralités sur le bâtiment.
2. La thermique du bâtiment.
3. L'enveloppe du bâtiment.
4. Les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude (adaptés au DPE tous types de bâtiment).
5. Les textes réglementaires.

#### Savoir :

6. élaborer le diagnostic de performance énergétique en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste.
7. évaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées et est capable de déterminer les données d'entrée de cette méthode
8. évaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des consommations relevées et est capable de déterminer les données utiles dans les factures et de les utiliser
9. Proposer des recommandations en tenant compte des contextes techniques, juridiques, économiques et environnementaux.
10. rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation de la prestation effectuée, corrections.

#### • Public visé :

Toute personne certifiée réalisant des diagnostics techniques immobiliers

#### • Rappel des prérequis pour la certification :

Etre titulaire de la certification domaine «énergie avec mention ».

#### • Encadrement :

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

#### • Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Utilisation d'un logiciel dédié à la réalisation des DPE.
- Exercices pratiques

Méthode participative basée sur le travail réalisé par le diagnostiqueur sur le terrain et sur l'expérience des formateurs.

#### • Évaluation des connaissances :

- Exercices de validation des acquis.